

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MLD en votre possession

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0735

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : FASSI FIHRI Maria Ep MIKOU

Date de naissance : 05/12/1948

Adresse : 52, Bd Abdellah Boutaleb - Rte d'Azemmour - Résidence Sababila - CASABLANCA

Tél. : 06 61 49 86 68 Total des frais engagés : 929 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03/07/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeisseur	Date	Montant de la Facture
JL Pharmacie C.I.L BENBRAHIM Touria 100, Boulevard Ibn Sina Tel : 05 22 36 18 88 - Casab	03/07/2020	929,50

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## **Création, remont, adjonction)**

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

#### MONTANTS DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

# Pharmacie du C.I.L.

BENBRAHIM Touria

100, Boulevard Ibn Sina

Angle Bl Ghandi - Casablanca

Tél. : 05 22 36 18 68 / 05 22 94 06 43

IGR : 40909030 - CNSS : 2107036

Patente : 35806319

RC : 218524 - ICE : 001660452000032

# صيدلية سيال

بنبراهيم ثورية

100، شارع ابن سينا

زاوية شارع غاندي - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 94 06 43 / 05 22 36 18 68

الضريبة العامة على الدخل : 40909030

البيانا : 35806319

السجل التجاري : 218524 - ص.و.ض.ج: 2107036

FACTURE

N° 005051

Casablanca, le 03/07/2020

Mr

ame Nikou; Naima.

Quantité	DESIGNATION	Prix U	TOTAL
0.2	Co-aprovel 300/25	177,00	354,00
0.2	Laritus Solostar 1/4	152,50	305,00
0.2	Accuchek Basal 1/28	135,00	270,00
			929,00

Pharmacie du C.I.L  
BENBRAHIM Touria  
100 Boulevard Ibn Sina - Casablanca  
Tél. : 05 22 36 18 68

A mes honorables clients  
de la famille de Neuf le 6 Juillet  
meilleurs voeux.

(10) - P.P.C : 135 Dhs 4  
(10) 26012823  
(10) - P.P.C : 135 Dhs 4  
(10) 26012823

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain seba Casablanca  
Co-aprovel 300mg/25mg  
b28cp  
P.P.V : 177,00 DH  
6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain seba Casablanca  
Co-aprovel 300mg/25mg  
b28cp  
P.P.V : 177,00 DH  
6 118001 081554

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain seba Casablanca  
Laritus Solostar 100U/ml inj  
b1 st 3ml  
P.P.V : 152,50 DH  
6 118001 081568

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain seba Casablanca  
Laritus Solostar 100U/ml inj  
b1 st 3ml  
P.P.V : 152,50 DH  
6 118001 081568

**Docteur Hassan EL GHOMARI**  
**Professeur à la F.M.P.C**

**Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie**  
**Nutrition & Croissance**  
Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc  
de Montréal - Canada



**الدكتور حسن الغماري**  
أستاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة  
أخصائي أمراض الغدد - داء السكري  
التغذية و النمو  
طبيب سابق بمستشفى سان لوك  
موونتريال - كندا

Casablanca, le :

10/07/2020

الدار البيضاء في :

**Mme FASSI FIHRI Maria**

LANTUS SOLOSTAR

10 UI le soir pendant 3 Mois

DIAMICRON 30

1 - 1 - 0 pendant 3 Mois

GLUCOR 100

1 - 1 - 1 pendant 3 Mois

COAPROVEL 300 / 25 MG

1 CP / JOUR pendant 3 Mois

CARDIOASPIRINE 100 MG

0 - 1 - 0 pendant 3 Mois

BANDELETTES ACCU CHEK

4 ANALYSES /J pendant 3 Mois

AIGUILLES 4 MM BD

Professeur Hassan EL GHOMARI  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anoual  
et Abdelmoumen N° 313 - Casa - Tél. 05 22 86 14 14

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال و شارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 313 - الدار البيضاء  
Abdelmoumen Center, Angle Bd. Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3<sup>eme</sup> étage - N° 313 - Casablanca

الهاتف : hassanelghomari@yahoo.fr - Tél. : 05 22 86 14 14 / 05 22 86 37 44

N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032